



Commentaires de la Ville de Montréal

Présentés dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 6 :

***Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique
et modifiant d'autres dispositions***

Le 26 novembre 2021

Introduction

La Ville de Montréal salue le dépôt du projet de loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. D'abord, nous tenons à souligner les efforts et le leadership de la métropole dans la création d'une culture d'innovation citoyenne participative ainsi qu'en matière de cybersécurité. Par la présente, Montréal soulève des dossiers d'importance pour la métropole et des recommandations pour vos réflexions à venir sur le fonctionnement et la mise en œuvre du ministère.

Montréal est un acteur clé, à l'échelle internationale, sur les sujets de villes intelligentes et d'innovation, ainsi que la démocratie et la transformation numérique. Riche d'un important écosystème œuvrant dans le numérique et de partenariats avec les acteurs locaux, notamment via le projet Montréal en commun, la métropole veut collaborer à la suite de la mise en œuvre de la loi.

La Ville de Montréal déploie des efforts importants pour assurer la sécurité de ses systèmes informatiques et les données qu'elle gère. À cet effet, la métropole favorise une approche de collaboration avec d'autres instances publiques pour le partage d'information à l'égard de nouvelles menaces et les mesures pour les mitiger. La Ville de Montréal collabore avec d'autres villes au Québec et au Canada pour échanger sur des possibles enjeux en cybersécurité et nous sommes d'avis que la collaboration avec le nouveau ministère sera incontournable pour mettre à profit nos efforts communs. Ainsi, la Ville de Montréal est enthousiaste de collaborer aux travaux du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

1. Données ouvertes

Le projet de loi prévoit que le ministre anime et coordonne les activités du gouvernement dans les domaines de la cybersécurité et du numérique. Dans ses considérations sur les activités du ministère, le ministre devrait prévoir la promotion d'une culture de données ouvertes afin de favoriser la transparence et l'innovation, tout en tenant compte de l'importance des enjeux liés à la sécurité des données privées.

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée d'une [politique de données ouvertes](#) pour ainsi reconnaître que l'accès aux données présente des avantages en matière de transparence de l'administration publique, de la vie démocratique et sociale, du développement économique et de l'efficacité organisationnelle. Ainsi, la Ville de Montréal souhaite que la collaboration entre les municipalités et le gouvernement du Québec soit approfondie afin d'assurer que la population continue de bénéficier de l'accès aux données recueillies par le gouvernement et l'administration municipale. Le partage de données entre les municipalités et le gouvernement du Québec ne doit toutefois pas se limiter aux données ouvertes. Il devient essentiel de mettre en œuvre des processus efficaces pour favoriser les échanges des données entre les administrations publiques afin de tirer le plein potentiel de ces actifs numériques. Ainsi, la Ville de Montréal sera intéressée à explorer des mécanismes de gouvernance de données multi partie-prenantes qui permettront aux acteurs, publics ou privés, produisant des données d'intérêt général de faciliter le partage d'informations.

Montréal a aussi publié une [charte des données numériques](#) qui expose de grands engagements de la Ville en matière de gestion responsable des données de l'administration publique. Les principes qui y sont exposés visent à être adoptés plus largement par tous les collaborateurs de la métropole. Dans cette optique, la métropole est enthousiaste d'engager des discussions avec le gouvernement du Québec sur le respect des droits fondamentaux des citoyens dans la sphère numérique, notamment sur le respect de la vie privée,

l'inclusion sociale à l'ère numérique ou la sobriété numérique. La primauté de l'intérêt général et du bien commun de même que la mise des données au service de l'avenir, notamment pour assurer l'implication de la communauté et une transition écologique, sont aussi des engagements phares qui doivent être approfondis. Plus spécifiquement, une collaboration multi-paliers de gouvernement sur des sujets tels que la souveraineté numérique et l'hébergement des données pourra réellement faire progresser les réflexions.

Par ailleurs, puisque la loi aborde les ressources informationnelles, il apparaît pertinent de mentionner certaines discussions ayant déjà eu lieu sur la gouvernance de données et une grande collaboration déjà en cours sur les données ouvertes entre les équipes du Secrétariat du Conseil du trésor et la Ville de Montréal. Il est souhaitable de poursuivre celles-ci afin d'arrimer les compétences, l'expertise complémentaire et les efforts pour normaliser certains processus et certaines architectures. Les efforts pour soutenir le développement de la littératie numérique et la réduction de la fracture numérique sont aussi des thèmes qui pourraient être bonifiés sous une collaboration.

2. Nouvelles technologies

Guidé par le principe directeur que la technologie et le numérique ne sont pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer les services aux citoyens et accroître la qualité de vie, Montréal a récemment publié son plan stratégique [Montréal numérique](#). Ce dernier est un ancrage fort sur lequel des collaborations entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal peuvent être explorées, entre autres pour développer un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyens et aux entreprises une prestation de services numériques de qualité ainsi qu'à veiller à l'utilisation optimale des technologies du numérique dans la prestation des services publics.

La Ville de Montréal entreprend un projet pilote pour favoriser un déploiement concerté et optimal des infrastructures 5G sur son territoire. Le réseau 5G permet des communications sans fil ultra-fiables et à très haut débit. Cela ouvre la voie au développement de nouvelles applications et de produits et services innovants, tels que les objets connectés, les soins de santé à distance, la réalité virtuelle et bien d'autres. Toutefois, son déploiement aura un impact important sur les infrastructures des villes. À cet effet, il est important d'assurer un déploiement harmonieux dans le territoire de Montréal, prenant en compte la voix de la Ville et de sa population. Entre autres, la Ville de Montréal veut s'assurer que le déploiement de la technologie ne vienne pas exacerber la fracture numérique à la métropole. Bien que les télécommunications soient une compétence du gouvernement fédéral, il est important pour le nouveau ministère de soutenir le rôle des villes et de favoriser et faciliter les partenariats et les échanges avec le gouvernement fédéral et les compagnies de télécommunications.

Finalement, la Ville de Montréal tient à souligner son leadership dans la création d'une identité numérique afin d'offrir des services de proximité à ses résidents. Montréal a créé une identité permettant aux citoyens d'utiliser les services de la Ville, incluant la réservation d'installations sportives, la demande de permis et autres. Avec cette initiative, la métropole est en avance sur plusieurs villes. Il est donc important que l'élaboration d'une identité numérique pour les services du gouvernement du Québec assure une cohérence et fluidité aux citoyens, évitant ainsi de créer deux systèmes séparés. La Ville de Montréal est prête à collaborer avec le nouveau ministère pour une éventuelle intégration des identités numériques, permettant au citoyen montréalais d'avoir accès aux services offerts par la Ville et le gouvernement du Québec de manière optimale.

Conclusion

Nous partageons les objectifs du projet de loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et nous réitérons notre engagement de travailler de concert avec le gouvernement du Québec pour les différentes initiatives qui seront menées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.